

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_12	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : BIGHETTI de FLOGNY Charles

OBJET : Budget de la Station de Distribution Automatique de Carburant :
- Affectation du résultat 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L 2343-1 et 2. et R.2343.1 à R 2343.10,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10/03/2023, n° 2023_09 approuvant le Budget Primitif 2023,
- Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide de

- l' AFFECTATION des résultats de l'exercice 2023 :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	95 775,62
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	6 433,29
Résultats à affecter	102 208,91
Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	
TOTAL à REPORTER	102 208,91
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en investissement R 002	
Report de fonctionnement D002	102 208,91

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 29 MARS 2024
et publication le: 29 MARS 2024
Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

